



LE 7 MARS 2022

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beupré au 10995 rue des Montagnards, le lundi 7 mars 2022 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Également présents : Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Michel Auger, conseiller #3

10101-070322 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis février 2022
- . Rapport budgétaire février 2022
- . Listes des dépenses autorisées et listes des paiements
 - . Journal des chèques 2200206 – 2200254 133 682,35 \$
 - . Journal des chèques 2200255 – 2200262 11 518,13 \$
 - . Journal des chèques 2200263 – 2200268 8 639,37 \$
 - . Journal des chèques 2200269 – 2200323 688 687,07 \$
 - . Journal des chèques 2200324 – 2200358 101 252,75 \$
 - . Journal des chèques 2200359 – 2200361 1 302,52 \$
 - . Journal des chèques 2200362 – 2200363 3 512,06 \$
 - . Journal des chèques 2200364 – 2200378 183 876,52 \$

Les listes des chèques comprennent également les déboursés liés aux contrats accordés et payés par les personnes autorisées en vertu du Règlement no 1181 portant sur la délégation à certains fonctionnaires de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats au nom de la municipalité. En conséquence, lesdites listes constituent le rapport transmis par ces fonctionnaires et employés conformément au cinquième alinéa de l'article 477.2 LCV, les contrats ayant été accordés en application de ce règlement et les paiements faits.

10102-070322 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

10103-070322 **NOMINATION DE M. CHRISTIAN BLOUIN AU COMITÉ INTERMUNICIPAL DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de nommer M. Christian Blouin au comité intermunicipal des loisirs.

10104-070322 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1275 – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 7 février 2022;

ATTENDU qu'aucune modification n'a été apportée audit projet de règlement ;

ATTENDU que le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite des employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 1275.

10105-070322 **ADOPTION DU NOM DU CENTRE AQUATIQUE ET DU LOGO**

ATTENDU le lancement du concours « trouver un nom au centre aquatique » en novembre 2021 auprès des 3 villes soit St-Joachim, Ste-Anne-de-Beaupré et Beaupré;

ATTENDU que 74 personnes ont présenté des suggestions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- a) de nommer le centre aquatique : « **Centre aquatique entre fleuve et montagnes** »;

- b) d'adopter le logo présenté; et
- c) de verser à Mme Nathalie Fortier et Mme Catherine Bouchard un montant de 250 \$ et un abonnement gratuit d'un an au centre aquatique.

10106-070322 **NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ TECHNIQUE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement de nommer M. Serge Simard au comité technique.

10107-070322 **AFFICHAGE DU POSTE DE GREFFIER ADJOINT (GREFFIÈRE ADJOINTE)**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'entériner l'affichage du poste de greffier adjoint (greffière adjointe).

10108-070322 **ABROGER RÉOLUTION # 9461-010620 - COMITÉ DE SÉLECTION DU PERSONNEL DU SERVICE DES LOISIRS**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'abroger la résolution #9461-010620 adoptée le 1^{er} juin 2020.

10109-070322 **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) POUR 2022-2023 PKG78823 – AUTORISATION À SIGNATURE**

ATTENDU que la Ville de Beaufort a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que la Ville de Beaufort a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Beaufort confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général, M. Roch Lemieux et le maire, M. Pierre Renaud sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

10110-070322 **CLUB DE MARCHE CÔTE-DE-BEAUFORT – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de verser la somme de 500 \$.

10111-070322 **CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer au congrès qui se tiendra du 22 au 24 septembre et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

10112-070322 **ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser les membres du conseil à participer aux assises annuelles qui se tiendront du 11 au 13 mai 2022 et d'autoriser le paiement des frais inhérents.

10113-070322 **ADDENDA #1 AU PROTOCOLE D'ENTENTE DU DÉVELOPPEMENT SECTEUR CHALET GOLF, RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le maire et la greffière à signer l'addenda #1 au protocole d'entente du développement secteur chalet golf, rue du Beau-Mont.

10114-070322 **DEMANDE D'AUTORISATION AU MTQ POUR L'INSTALLATION DE 2 ENSEIGNES ROUTES 138 ET 360**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'autorisation pour installer 2 enseignes l'une sur le boulevard Sainte-Anne (Route 138) et l'autre boulevard du Beau-Pré (Route 360).

10115-070322 **DÉROGATION MINEURE 225 RUE DE LA FALAISE**

ATTENDU que le propriétaire de la résidence sise au 225, rue de la Falaise a déposé une demande de dérogation mineure pour rendre conforme l'aménagement de l'aire de stationnement en forme de demi-lune afin qu'elle puisse empiéter devant la façade du bâtiment principal sur une largeur équivalant à 100 % de la façade principale au lieu de 40 % et par conséquent qui excède la norme maximale de 3 mètres prévus au paragraphe 1^o c) de l'article 166 du Règlement de zonage 1192;

ATTENDU que le non-respect de la largeur de l'aire de stationnement déroge à 100 % de la norme générale applicable à tous;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que la localisation proposée s'inscrit bien dans le contexte du site, compte tenu de la largeur du terrain qui équivaut à presque 2 terrains, soit une largeur de 45,16 m (largeur minimale exigée pour la zone est de 23 m), de la profondeur de la demi-lune par rapport à la rue qui se trouve à 19 m, de la distance séparant les 2 allées le long de la rue qui est de 25 m, de la possibilité pour une propriété d'avoir 2 aires de stationnement pourvu que la distance entre ces 2 aires ne soit pas inférieure à 8 m et de la présence d'un boisé en front de la façade principale qui devrait avoir pour effet de réduire visuellement la présence de l'aire d'aménagement de stationnement;

ATTENDU que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins compte tenu de l'implantation des deux allées qui sera à plus de 2 et 6 m desdits immeubles limitrophes;

ATTENDU que la demande de dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 13 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en forme de demi-lune devant la façade principale de la résidence, suivant les documents joints à la recommandation 22-01 du CCU du 25 janvier 2022.

10116-070322 **DÉROGATION MINEURE 210 RUE DU 19^E (lot 6 412 589)**

ATTENDU que le promoteur, propriétaire des lots 6 412 895 et 6 412 616, a déposé une demande de dérogation mineure pour la construction projetée au 210, rue du 19^e afin de rendre conforme la marge de recul arrière à 4 mètres au lieu de 7 mètres comme elle est prescrite à la grille des spécifications pour la zone 64-Ri1 dans laquelle se trouve ladite construction projetée et selon l'article 91 du Règlement de zonage 1192;

ATTENDU que cette construction projetée faisant partie d'un ensemble de 3 maisons en rangée tenues en copropriété est prévue sur un lot commun de forme irrégulière, alors que la ligne latérale gauche n'est pas perpendiculaire à la ligne d'emprise de rue ce qui a pour effet de réduire la profondeur du terrain près du rond de virée;

ATTENDU que cette construction constitue la dernière unité au bout de la rue du 19^e, adossée au golf du Mont Ste-Anne et que le promoteur a l'intention d'agrandir la partie privative de cette unité afin de construire une résidence d'une plus grande aire au sol;

ATTENDU que le non-respect de la marge de recul arrière n'est applicable que pour le coin nord-ouest du bâtiment projeté, et ce, sur une courte distance avec la limite séparatrice du golf près du sentier menant au 18^e trou;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure n'a pas pour effet de déroger aux objectifs du plan d'urbanisme, ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété compte tenu de leur localisation et ne concerne ni l'usage, ni la densité d'occupation du sol conformément aux dispositions du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

ATTENDU qu'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu de l'article 13 du Règlement sur les dérogations mineures numéro 1195;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'accorder la dérogation mineure afin de permettre que la construction projetée au 210, rue du 19^e puisse être à 4 m de la ligne arrière de l'immeuble au lieu de 7 m comme elle est prescrite à la grille des spécifications pour la zone 64-Ri1, suivant les documents joints à la recommandation 22-02 du CCU du 25 janvier 2022.

10117-070322 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONT (44, RUE MILOT)**

ATTENDU que le propriétaire du lot privatif 6 435 436 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une habitation

unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III et qui aura comme adresse le 44, rue Milot;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le style architectural et le choix des couleurs des revêtements extérieurs s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet intégré et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés, suivant les documents joints à la recommandation 22-04 du CCU du 22 février 2022.

10118-070322 **PROJET DE CONSTRUCTION - PIGNONS-SUR-MONT (60, RUE MILOT)**

ATTENDU que le propriétaire du lot privatif 6 435 433 a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée tenue en copropriété dans le projet domiciliaire Pignons-sur-Mont III et qui aura comme adresse le 60, rue Milot;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 5 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que le style architectural et le choix des couleurs des revêtements extérieurs s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce projet intégré et que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés, suivant les documents joints à la recommandation 22-05 du CCU du 22 février 2022.

10119-070322 **PROJET DE CONSTRUCTION – LOCATION EXCAVATION G.R. 2.0 INC. (6, RUE INDUSTRIELLE)**

ATTENDU que le propriétaire de l'entreprise Location Excavation GR 2.0 et propriétaire du lot 6 264 184 a déposé les plans pour une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment qui sera situé dans le parc industriel à l'adresse projetée 6, rue Industrielle;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 14 du chapitre 3, la demande de permis de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans déposés en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment s'inscrit dans la continuité des bâtiments que l'on retrouve dans le parc industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction suivant les plans déposés, suivant les documents joints à la recommandation 22-06 du CCU du 22 février 2022.

Que le terrain devra être ceinturé par une clôture et que des arbres soient plantés en remplacement des conifères qui ont été abattus.

Que les plans devront être signés et scellés par un architecte pour la délivrance du permis de construction.

Que la résolution numéro 9592-021120 devra être abrogée.

10120-070322 **PROJET DE CONSTRUCTION – CASERNE INCENDIE (11330, BOUL. STE-ANNE)**

ATTENDU que la Ville de Beauré a déposé des plans préparés par l'architecte Danielle Godbout en date du 21 février 2022 pour une demande de permis pour la construction d'une nouvelle caserne incendie sur le lot 3 680 882 et qui aura comme adresse le 11330, boulevard Sainte-Anne;

ATTENDU qu'en vertu du Règlement 1196 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 15 du chapitre 3, le projet de construction est assujéti à l'approbation par le conseil municipal suivant les objectifs et les critères énoncés;

ATTENDU que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont analysé les plans en regard dudit règlement et qu'ils sont d'avis que l'architecture proposée du bâtiment ainsi que les aménagements prévus répondent aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'approuver le projet de construction de la caserne de sécurité incendie suivant les plans de l'architecte Danielle Godbout en date du 21 février 2022 et l'option 3 concernant les portes de garage, suivant les documents joints à la recommandation 22-07 du CCU du 22 février 2022.

10121-070322 **EMBAUCHE DE M. ÉRIC TOUCHETTE À TITRE DE SURNUMÉRAIRE JOURNALIER OPÉRATEUR (30 SEMAINES)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Éric Touchette à titre de surnuméraire journalier opérateur pour une période de 30 semaines à compter du 11 avril 2022.

10122-070322 **EMBAUCHE DE M. PATRICK LONGCHAMPS À TITRE DE JOURNALIER (30 SEMAINES)**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement de

procéder à l'embauche de M. Patrick Longchamps à titre de journalier pour une période de 30 semaines à compter du 11 avril 2022.

10123-070322 **REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE L'EMPLOYÉ À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M. Stephan Maltais pour remplacer temporairement l'employé à l'écocentre.

10124-070322 **EMBAUCHE DE PIERRE OLIVIER GAGNON À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU**

CONSIDÉRANT que la Ville de Beauré a reçu 41 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi à titre de directeur du service des travaux publics et de l'hygiène du milieu;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 4 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT que suite aux entrevues les membres du comité recommandent unanimement la candidature de M. Pierre-Olivier Gagnon.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement :

- Que M. Pierre-Olivier Gagnon soit engagé à titre de directeur des travaux publics et de l'hygiène du milieu;
- Que le salaire corresponde à l'échelon 1;

10125-070322 **AFFICHAGE D'UN POSTE DE TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'entériner l'affichage du poste de technicien en génie civil.

10126-070322 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR LA MISE À NIVEAU DU SYSTÈME UV DE LA STATION D'ÉPURATION**

ATTENDU la résolution #10055-170122 adoptée le 17 janvier 2022 autorisant l'appel d'offres public;

ATTENDU que le conseil a pris connaissance de l'estimation des coûts;

ATTENDU les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
Allen Entrepreneur général	1 672 000 \$	1 922 382,00 \$
Construction Deric inc.	1 776 462 \$	2 042 487,18 \$
Constructions Bé-Con inc.	2 094 849 \$	2 408 552,64 \$

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie « **Allen Entrepreneur général** » au montant de 1 672 000 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 1 922 382 \$, et ce, conformément au devis et à sa soumission datée du

1^{er} mars 2022.

10127-070322 **DÉFI ENTREPRISE**

Il est proposé par Monsieur Michel Beaumont et résolu unanimement d'autoriser l'inscription de la Ville au défi entreprise et d'autoriser le paiement des frais au montant de 135 \$ plus taxes et de payer la somme de 20 \$ plus taxes pour chaque employé qui participera.

10128-070322 **EMBAUCHE DE L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU CAMP DE JOUR**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de procéder à l'embauche de l'équipe de coordination du camp de jour soit :

➤	Camille Gosselin	Coordonnatrice	Échelon 4
➤	Daphnée Fortin	Coordonnatrice adj.	Échelon 2
➤	Véronique Morency	Responsable service de garde	Échelon 2

10129-070322 **ADOPTION DES CONSIGNES D'UTILISATION DU VESTIAIRE AU CENTRE AQUATIQUE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter les consignes d'utilisation du vestiaire au centre aquatique telles que proposées et jointes en annexe sous la cote 070322-01.

10130-070322 **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LES AVANCEMENTS DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'adopter le rapport annuel sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques tel que produit en annexe sous la cote 070322-02.

10131-070322 **AFFICHAGE DE POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'autoriser l'affichage de poste de pompier à temps partiel pour les brigades de Beupré et St-Joachim.

10132-070322 **CONGÉ SANS SOLDE**

Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'autoriser le congé sans solde à M. Marc-Olivier St-Hilaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne est présente et plusieurs questions ont été posées.

10133-070322 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 08.

Pierre Renaud
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale adjointe